

L'attentat de Marseille (9 octobre 1934) : régicide et terrorisme dans les années trente

Murder in Marseille (October 9, 1934): Regicide and Terrorism in the 1930's

Frédéric Monier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lrf/461>

DOI : 10.4000/lrf.461

ISSN : 2105-2557

Éditeur

IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

Référence électronique

Frédéric Monier, « L'attentat de Marseille (9 octobre 1934) : régicide et terrorisme dans les années trente », *La Révolution française* [En ligne], 1 | 2012, mis en ligne le 21 mars 2012, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/461> ; DOI : 10.4000/lrf.461

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

© La Révolution française

L'attentat de Marseille (9 octobre 1934) : régicide et terrorisme dans les années trente

Murder in Marseille (October 9, 1934): Regicide and Terrorism in the 1930's

Frédéric Monier

- ¹ Le 9 octobre 1934 à Marseille, eut lieu un « abominable attentat », selon la presse française du lendemain¹. Il coûta la vie au roi Alexandre 1^{er} de Yougoslavie, au ministre des Affaires Étrangères français Louis Barthou, ainsi qu'à deux femmes, venues voir le cortège. On releva sept blessés, dont le général Georges, après la fusillade. Le meurtrier, présumé « terroriste macédonien », succomba dans les heures qui suivirent. Parmi tous les assassinats politiques commis en France durant l'entre-deux-guerres, cet attentat a le plus marqué les contemporains et la mémoire collective. Le nombre d'ouvrages consacrés, *a posteriori*, à cette affaire en témoigne².
- ² Ce retentissement s'explique par trois séries de raisons. La mort d'Alexandre 1^{er} Karageorgevitch et de Louis Barthou constitua l'un des « points tournants » de la politique extérieure française et, de façon plus générale, des relations internationales en Europe³. Selon Jean-Baptiste Duroselle, la disparition de Louis Barthou eut des conséquences diplomatiques presque irréparables. « Pour la France, sa mort marquait la fin d'une grande politique, la seule peut-être qui pouvait la protéger de la guerre et de l'agression »⁴. Considéré, *a posteriori*, comme une césure décisive sur le plan diplomatique, cet assassinat s'inscrit dans le cadre d'une Europe des années 1930 entrée dans la « marche à la guerre ». L'attentat de Marseille instaura aussi une rupture dans l'histoire du droit, en particulier du droit pénal international.
- ³ En effet, le 22 novembre 1934, le gouvernement yougoslave saisit le Conseil de la Société des Nations (SDN) d'une requête sur les responsabilités encourues par un autre État européen – la Hongrie – dans l'aide apportée aux instigateurs de l'attentat. Selon la Yougoslavie, le Conseil de la SDN devait rétablir « la confiance dans la justice et la

moralité internationales que les tragiques événements de Marseille ont sérieusement ébranlée »⁵. Les débats au sein du Conseil de la SDN débouchèrent sur la constitution d'un comité d'experts, chargé d'élaborer un projet de convention sur « la répression des menées entreprises ou des crimes commis pour des fins de terrorisme politique »⁶.

- 4 L'attentat de Marseille a ainsi été le point de départ d'une évolution majeure, sur le plan politique. L'actualité du premier XXI^e siècle, après les attentats du 11 septembre 2001, a quelquefois conduit à relire l'attentat de Marseille du 9 octobre 1934, en faisant de cet événement un « grand précédent » dans la lutte contre le terrorisme international⁷.
- 5 En somme, l'attentat de Marseille a eu d'emblée une portée remarquable, que l'actualité du premier XXI^e siècle a confirmée. Faut-il rappeler que les autres assassinats politiques, dans la France des années 1930, n'ont pas eu un tel impact ? On peut, *a contrario*, songer au meurtre du président de la République Paul Doumer en 1932. Les échos de cet attentat – cas unique, au XX^e siècle, d'assassinat du chef de l'État en France – furent denses. Pourtant, celui-ci n'a pas eu de conséquences si profondes⁸.
- 6 Par rapport à des affaires antérieures, l'attentat de Marseille du 9 octobre 1934 possède une dimension nouvelle : il fut le premier attentat politique à avoir été filmé en direct. En effet, la visite du roi de Yougoslavie en France, prévue de longue date, était destinée à être mise en scène. L'arrivée, à bord d'un bateau de guerre de la marine yougoslave, d'Alexandre 1^{er} à Marseille, ainsi que sa réception par Louis Barthou et le général Georges, faisaient partie des événements politiques internationaux donnés à voir dans le cadre des actualités cinématographiques. Deux opérateurs présents ont filmé une partie des faits⁹.
- 7 Les photographies et les films de l'attentat ont aussitôt constitué un enjeu de l'événement et de l'enquête. Enjeu politique, avec les décisions prises par les pouvoirs publics, en France, sur la diffusion et la vente des films ; enjeu judiciaire, puisque l'un de ces films a été visionné par le juge d'instruction chargé de l'affaire ; enjeu publicitaire et commercial aussi, sur le plan international. Enjeu de mémoires enfin : plusieurs de ces films sont aujourd'hui diffusés librement sur internet, et employés comme des preuves, dans les lourds contentieux entre Serbes, Croates, Macédoniens et Bosniaques au long des conflits dans l'ex-Yougoslavie¹⁰.
- 8 L'attentat de Marseille fait donc apparaître une triple rupture : diplomatique, juridique et politique, mais aussi culturelle. Les représentations élaborées dans l'instant pour les médias de masse – images fixes et animées – ont été intégrées, dès 1934, dans la construction de cet événement complexe. Vingt ans après l'attentat de Sarajevo en juin 1914, l'assassinat d'un souverain entrainait dans « l'ère de la projection »¹¹. Dans cette optique, ce meurtre politique inaugurerait un nouvel « âge médiologique de l'attentat »¹².

Un meurtre et ses protagonistes : violences et représentations

- 9 Aussitôt médiatisé, l'événement lui-même est connu, de même que la trame, complexe, de l'attentat, telle que l'enquête, pour sa partie publique, permet de la restituer.
- 10 Débarquant sur le vieux Port, le roi Alexandre de Yougoslavie est accueilli dans la confusion : après la 'Marseillaise', l'on oublia de jouer l'hymne national yougoslave. À côté des personnalités, « une foule compacte se pressait au ras même du quai et de chaque

côté du ponton. Les voitures du cortège avaient à peine la place de parquer »¹³. *A posteriori*, « l'insuffisance des mesures prises¹⁴ » revient de façon récurrente dans les récits des contemporains. Au bout de quelques centaines de mètres, « lorsque le cortège passa devant la Bourse », des témoins aperçurent « un individu franchissant le léger cordon de protection et sautant sur les marchepieds de l'automobile du souverain. Aussitôt une série de détonations éclataient »¹⁵. Qualifiés de « deux ou trois explosions brèves et rapides » par l'ambassadeur de France à Belgrade, ces bruits ont donné le signal des mouvements de foule, et fait surgir chez les protagonistes l'idée qu'il s'agissait d'un attentat. « Aux coups suivants, j'eus la certitude d'un attentat », nota l'ambassadeur de France à Belgrade, tandis qu'un curieux dans la foule, Raoul Pelicier écrivit, trois jours après les faits : « comprenant qu'il s'agissait d'un attentat, je me précipitais vers la voiture du souverain [...] »¹⁶.

- 11 Les mouvements de foule relevaient pour partie de la panique. On est surpris en revanche de l'ampleur des réactions inverses : à l'image de Raoul Pélicier, vétéran de la Grande Guerre dans les Dardanelles, des hommes ordinaires se précipitèrent en avant. Raoul Pélicier, l'un des premiers, se saisit « du bandit qui tomba par terre » et le « frappa à la face ».
- 12 Le faible nombre de policiers et de cavaliers explique que le meurtrier ait réussi à s'approcher pour décharger son arme sur les personnalités présentes dans la voiture de tête – le roi de Yougoslavie, Louis Barthou et le général Georges -. Cela explique aussi que, aussitôt mis à terre par un cavalier, dans le tumulte, le meurtrier ait été emporté par la foule, devant la police à peu près impuissante. Selon le journal *Le Matin* du lendemain, « lynché par la foule indignée, le meurtrier a succombé ». Les photographies du cadavre du meurtrier le révèlent sans ambiguïtés : blessé par les forces de l'ordre, le régicide est assailli par la masse des personnes venues saluer le cortège.
- 13 Ce point mérite que l'on s'y arrête pour deux raisons. La première est que les mouvements de foule retardèrent les secours. Si le général Georges, gravement touché, se remit finalement de ses blessures, ce ne fut pas le cas de Louis Barthou qui, blessé à l'épaule dans la fusillade, perdit tellement de sang qu'il ne put être sauvé. Faut-il le mettre sur le compte de « l'affolement général », comme l'écrit Jean-Baptiste Duroselle¹⁷ ? Pas uniquement. En effet, face à la violence spectaculaire mise en œuvre par le meurtrier, se déploya, en réaction, une autre violence, immédiate et collective : la mise à mort de l'assassin. Cette violence collective, excédant les faibles capacités d'action d'un service d'ordre jugé insuffisant, se manifesta face à ce qui fut nommé « attentat ». On peut entendre le terme dans son acception alors la plus courante : une « entreprise violente et criminelle », pouvant viser « un souverain »¹⁸.
- 14 Dans le cas, exemplaire et singulier, de l'attentat de Marseille, il y a donc, aussitôt mises en images et en scène, plusieurs violences d'en bas, l'une dirigée contre le pouvoir et ses représentants, l'autre dirigée contre le meurtrier lui-même. Après Ami-Jacques Rapin, notons que « l'idée selon laquelle le terrorisme produirait de la terreur », ou ne produirait que de la panique, n'est pas une idée « aussi évidente que le laisse supposer certaines définitions du phénomène »¹⁹.
- 15 Cet exercice de la violence se prolongea de façon verbale, au lendemain de l'attentat, chez certains groupes politiques. Les Jeunesses patriotes dirigées par Pierre Taittinger firent aussitôt publier un placard dans quelques organes de presse, qui appelait à « châtier durement les coupables et leurs complices ». L'appel, rhétorique, à l'exercice de la violence fut justifié, selon cette ligue, par le fait qu'« il ne s'agit pas simplement de

pleurer de grands morts. Il faut les venger »²⁰. L'émotion suscitée par cet « attentat abominable » fut employée à des fins partisans, selon un argumentaire xénophobe déjà utilisé deux ans plus tôt, au moment de l'assassinat du président de la République Paul Doumer :

« La mort qui a frappé l'héroïque roi soldat en même temps que notre ministre des Affaires étrangères et un grand chef de notre armée est venue une fois de plus montrer que des milliers d'indésirables forment l'encadrement d'une future émeute, prêts à fournir des volontaires aussi bien pour l'assassinat d'un président Doumer que d'un souverain dont la personne, à un double titre, nous était sacrée ».

- 16 Ces usages politiques de la vengeance, sur fond xénophobe, ne débouchèrent pas sur des violences contre les étrangers, comme ce fut le cas en 1932. Le contexte, en octobre 1934, pouvait cependant se prêter à ce type de campagnes d'opinion, quelques mois après le scandale de l'affaire Stavisky et les émeutes du 6 février 1934. Selon la Préfecture de police de Paris, certains acteurs des émeutes du 6 février auraient songé à employer ce meurtre pour déstabiliser le gouvernement : en appelant à réagir contre les « indésirables », ainsi que le firent les Jeunesses patriotes, mais aussi contre la police et le ministère de l'Intérieur, au nom de leur incapacité à protéger le roi de Yougoslavie et les autres victimes²¹. Aux yeux d'une partie des correspondants de la presse étrangère présents à Paris, l'attentat de Marseille était gros, potentiellement, de nouvelles violences collectives. Le correspondant de l'agence américaine Internews estimait, dans une dépêche – interceptée – du 10 octobre 1934, que « les coups de feu tirés à Marseille ne seraient que le prélude de coups de feu qui plongeraient dans le sang toute la France »²².
- 17 Si l'attentat de Marseille n'a pas débouché sur des émeutes ou des manifestations violentes, en dépit des craintes de « guerre civile » existant en France, c'est en raison de la rapidité de l'enquête. Celle-ci permit, dans les jours suivants, d'arrêter plusieurs complices du meurtrier, et de désigner des responsables. Cette enquête judiciaire contribua à fixer dans les esprits une représentation différente de l'événement, à la fois plus sensationnelle, plus complexe, et porteuse d'autres risques : non pas la guerre civile, mais la guerre européenne.
- 18 En 1932, Paul Gorgulov, assassin du président de la République Paul Doumer, avait justifié son geste en déclarant qu'il escomptait, par ce meurtre, pousser la France à déclarer la guerre à l'URSS. Les contemporains n'avaient pas prêté grand crédit à ces déclarations d'un homme isolé. En octobre 1934 en revanche, l'image de l'attentat de Sarajevo de 1914 resurgit, portée notamment par le gouvernement yougoslave. Celui-ci utilisa ce souvenir traumatisant devant la SDN et les opinions publiques européennes. Lors d'une conférence organisée, à la Sorbonne, par la « Tribune internationale » en décembre 1934, un affrontement verbal eut lieu entre un orateur yougoslave, un orateur hongrois et un intervenant italien, devant un auditoire français. L'orateur yougoslave « donn[a] les raisons politiques qui selon lui ont causé la mort du souverain et établit un rapprochement avec l'assassinat de Sarajevo en 1914 », avant de mettre en accusation la Hongrie et l'Italie²³. Les réactions à l'attentat furent, pour autant que l'on puisse en juger, beaucoup plus violentes à Belgrade, où le consulat italien fut incendié, qu'en France²⁴.

Publicisation et mises en accusation

- 19 Débutant quelques heures après l'attentat, l'enquête judiciaire se présenta immédiatement comme une entreprise hors normes. Deux raisons différentes

l'expliquent. La première tient au retentissement de l'attentat dans les opinions publiques. Le 10 octobre 1934, le gouvernement français interdit la projection des « films relatifs à l'attentat » contre le roi de Yougoslavie, et prescrivit la saisie de ces films. Cette mesure montre que les pouvoirs publics avaient conscience de l'impact que ces images animées pouvaient avoir sur le public²⁵. Cette interdiction fut levée quelques jours plus tard semble-t-il, et les films furent rapidement diffusés, aussi bien en France qu'à l'étranger. L'un de ces films, saisi à Paris, fut communiqué au juge d'instruction chargé de l'affaire, à la demande du magistrat²⁶.

- 20 Ces films furent au cœur d'une polémique portant sur ce que le gouvernement français aurait cherché à dissimuler : on trouve trace de ces accusations dans la presse écrite tout au long de l'affaire, d'octobre 1934 jusqu'au procès des complices en 1936. Dans *L'Action française* du 26 novembre 1935, Léon Daudet incrimina la faiblesse des mesures de protection prises avant l'attentat. « Les circonstances de cet abandon ont été dissimulées au grand public par l'interdiction du film du débarquement, film où l'étonnement du roi et l'inquiétude de Barthou étaient manifestes ». La projection du film suscita de vives réactions dans toute l'Europe et en Amérique du Nord. Un journal d'émigrés russes publié en Yougoslavie vitupéra, lui aussi, le gouvernement français, en rappelant le contenu du film de l'attentat : « le gouvernement de cet état vénérien [...] n'a pas pris les mesures nécessaires pour la sécurité du roi. [...] Mais ce qu'il y a de plus révoltant, c'est que pendant que tout cela se déroulait, un Français a tourné un film [...] »²⁷.
- 21 L'innovation radicale dans la publicisation de l'attentat explique que les pouvoirs publics ont dû inventer, à chaud, une enquête d'un type nouveau. Cette enquête devait répondre aux accusations portées contre le gouvernement français, soupçonné de n'avoir pas pris les mesures de protection nécessaires. Ces accusations furent aussi portées contre les autorités locales, au premier chef la municipalité de Marseille. Considérée, dans la première moitié des années 1930, comme une sorte de Chicago français, Marseille était une ville réputée criminogène²⁸. Les milieux criminels marseillais furent parfaitement étrangers à la préparation de l'attentat du 9 octobre 1934²⁹. En revanche, pour plusieurs contemporains, il y avait une responsabilité d'une police marseillaise incompétente, sinon d'élus locaux compromis avec des gangsters. Plusieurs journalistes et hommes politiques développèrent cette lecture, notamment Philippe Henriot, Emmanuel Berl et Georges Suarez. Imbriquée dans des scandales nationaux récents, en particulier l'affaire Prince, suite de l'affaire Stavisky, la polémique fut dense³⁰. Les Marseillais trouvèrent un défenseur, plus que douteux, en la personne de Simon Sabiani, député des Bouches du Rhône, qui tint une conférence publique à Paris en novembre 1934 pour rétablir « la vérité sur l'attentat de Marseille »³¹. Selon Sabiani, « c'est bien à la sûreté nationale qu'incombe la responsabilité, d'autant plus grave que le complot était connu et que deux heures avant le crime on distribuait les photographies des assassins »³².
- 22 Monté en épingle dans les médias de masse, prétexte à une mise en accusation des pouvoirs publics et d'une ville – Marseille – réputée criminelle et corrompue, l'attentat obligea l'administration policière et la justice à gérer des contraintes inédites. L'enquête interne, achevée en 1935, montra que les tirs des policiers présents dans le cortège le 9 octobre 1934 avaient provoqué plus de victimes, dont – peut-être – Louis Barthou lui-même, que ceux du meurtrier bulgare. Les résultats de cette enquête interne ne furent pas divulgués³³. Source de contraintes pour les policiers chargés de l'enquête, la publicisation de l'attentat permit aussi l'arrestation très rapide des premiers suspects. La diffusion des photographies explique, en bonne part, ce succès. Les images prises du

cadavre du meurtrier donnèrent à voir, selon les souvenirs d'Antoine Mondanel, « un bien curieux tatouage représentant une couronne de cinq à six centimètres, deux tibias croisés et au dessous une tête de mort. Il y avait également des initiales signifiant 'la liberté ou la mort'. C'était l'emblème des *comitadjis* macédoniens »³⁴. Le cadavre du meurtrier s'était transformé en indice.

23 Dans la France de 1934, ces images du terrorisme macédonien étaient compréhensibles par l'opinion publique. En effet, le grand reporter le plus célèbre des années 1920, Albert Londres, avait publié en 1932 une enquête sur cette question³⁵. Alors que, le lendemain de l'attentat, l'identité personnelle du meurtrier n'était pas encore établie, son identification était possible, grâce à une représentation préalable, donnée en 1932 dans la grande presse, du « terrorisme dans les Balkans » : le régicide était un *comitadji*. Albert Londres a dressé de ces hommes un portrait ambivalent : à l'image de leur chef, « Ivan Mikailoff, dit 'Vantché', dit le 'Petit' », chaque terroriste macédonien serait « à la fois héros et bandit »³⁶. Après l'attentat de Marseille, les informations fournies aux enquêteurs sur « l'organisation révolutionnaire intérieure macédonienne (ORIM) ou *Vnoutrennija Makedonskaya Revolutzionnaja Organizatija (VMRO)* » concordaient, relativement, avec l'analyse livrée deux ans plus tôt par Albert Londres³⁷. En revanche, la dimension héroïque des *comitadjis* disparut, sous le poids de l'événement. L'attentat modifia en profondeur la représentation préalable qui faisait des *comitadjis* du début du siècle des militants nationalistes à figure de bandits d'honneur. L'ORIM était connue des opinions publiques européennes et américaine comme organisation terroriste depuis son virage des années 1900-1904³⁸. Elle fit désormais figure d'organisation secrète et meurtrière, purement criminelle donc³⁹.

24 Paradoxalement, ni l'enquête judiciaire, ni les représentations élaborées dans les médias de masse ne se focalisèrent sur le terrorisme macédonien. La mobilisation des forces de l'ordre, les habitudes acquises en matière de police des étrangers et une série de hasards permirent de découvrir l'existence de quatre complices : deux d'entre eux furent arrêtés le 11 octobre à Annemasse, alors qu'ils tentaient de franchir la frontière suisse. Un troisième homme fut arrêté deux jours plus tard dans la forêt de Fontainebleau. L'interrogatoire des deux suspects arrêtés à la frontière suisse donna un tour décisif à l'enquête, sur le plan judiciaire, mais aussi sur les plans politique et diplomatique. En effet, dès le 11 octobre, commença la collaboration entre les enquêteurs français et les émissaires envoyés par la légation de Yougoslavie à Paris. Visible dans les documents d'archives, cette collaboration fut déterminante pour la suite de l'enquête, comme le montrent les souvenirs d'Antoine Mondanel.

« Avec le concours du haut fonctionnaire de la police yougoslave, Milicevic, grand spécialiste de la surveillance des oustachis, disposant d'un fichier bien à jour et parlant leur langue, les deux étrangers dont il s'agit furent, peu à peu, amenés à faire des aveux. Ceux-ci, corroborés d'ailleurs par les déclarations faites ultérieurement par le troisième terroriste [...] sont concluants »⁴⁰.

25 Les trois complices arrêtés étaient yougoslaves : Zvonimir Pospichil, Ivan Raitch et Moi Kralj reconnurent être membres d'une « organisation révolutionnaire pour l'indépendance croate, dont le chef est le docteur Pavelitch Ante »⁴¹. Cette association – l'*ustasa* – les avait envoyés en France, en compagnie du meurtrier, bulgare et membre de l'ORIM – Velitchko Dimitrov Kerin –, sous la direction d'un quatrième complice⁴². Ce dernier fut identifié par des témoins quelques jours plus tard : il s'agissait d'Eugen Kvaternik, proche du fondateur du mouvement *ustasi*, Ante Pavelic⁴³. Antoine Mondanel, dans ses souvenirs, note que « en l'espace de quatre jours j'étais parvenu à placer sous les

verrous, en France, trois des complices de l'assassin abattu à Marseille »⁴⁴. Le quatrième complice – Eugen Kvaternik – s'était enfui à l'étranger. En ce sens, l'enquête judiciaire avait franchi une étape décisive en moins d'une semaine, avant que les célébrations nationales n'aient lieu, en France avec les funérailles de Louis Barthou, en Yougoslavie avec celles du roi Alexandre Karageorgevitch le 17 octobre.

Les frontières de l'enquête (15 octobre-16 novembre 1934)

- 26 Ces résultats rapides poussèrent le gouvernement à établir un étroit contrôle politique sur l'enquête. Sur fond de démission du ministre de l'Intérieur Albert Sarraut, Pierre Laval, succédant à Louis Barthou au ministère des Affaires Étrangères, surveilla de près le travail de la Sûreté⁴⁵. Le 15 octobre, Pierre Laval faisait partir une note à l'attention d'Antoine Mondanel, en charge de la police judiciaire au ministère de l'Intérieur. Il lui demandait de tenir le quai d'Orsay informé : « en raison même des réactions d'ordre international que sont susceptibles de provoquer, au fur et à mesure de l'enquête, les hypothèses émises ou les faits acquis »⁴⁶.
- 27 L'imbrication du judiciaire et du politique, de l'enquête et des négociations diplomatiques aboutit à l'élaboration d'une notion complexe – le « terrorisme politique » – sur le plan international. En effet, les États impliqués, d'une façon ou d'une autre, dans l'attentat étaient nombreux : la France, la Yougoslavie, la Bulgarie – d'où venait le meurtrier, Velitchko Kerin –, la Suisse – lieu de passage du petit groupe –, la Tchécoslovaquie – les inculpés étaient tous munis de faux passeports tchécoslovaques –, mais aussi l'Italie – où s'enfuit le quatrième complice, Eugen Kvaternik, et où résidait Ante Pavelic –, la Hongrie – mise en cause immédiatement par la Yougoslavie –, l'Autriche – où se trouvait le concepteur de l'attentat de Marseille, le croate Ivan Percevic, membre de l'*ustasa* –, l'Allemagne et enfin la Turquie : le chef de l'ORIM macédonienne s'y était réfugié. L'attentat de Marseille a été une réalité européenne, épousant, en partie, les sentiers de l'émigration croate. Pour suivre Alexander Korb, « plus encore que des mouvements d'extrême droite d'autres pays, l'Oustacha fut contraint d'opérer depuis d'autres pays », et en particulier des capitales européennes favorables à la révision du traité de Versailles⁴⁷. Fruit d'une petite partie de cette diaspora croate, gagnée au nationalisme et à la violence, l'attentat de Marseille recouvrait ainsi, en négatif, l'état changeant des relations diplomatiques entre petites et grandes puissances au milieu des années 1930.
- 28 A partir de l'attentat de Marseille d'octobre 1934, se construisit une réalité propre à l'Europe des années trente, perçue puis définie, malaisément, comme terrorisme politique international. Chronologiquement, cette question releva d'abord de la collaboration, toujours délicate, entre polices nationales. Elle servit de révélateur aux conflits existant entre États européens au travers de l'enquête judiciaire menée depuis la France. En effet, le juge d'instruction – Ducup de Saint-Loup – délivra une série de commissions rogatoires à l'étranger, tandis que, de son côté, Antoine Mondanel sollicitait l'aide de la commission internationale de police criminelle. Cette internationalisation de l'enquête, qui prit en moins d'une semaine une dimension européenne, se doubla, à la marge, d'échanges d'informations entre services de renseignements.
- 29 Les progrès ultérieurs, ainsi que les déboires, de l'enquête ne peuvent se lire, semble-t-il, qu'en fonction de l'état des relations entretenues par la France et la Yougoslavie avec les

autres États européens, ainsi que du système d'alliances de la France – la Petite Entente – que Louis Barthou s'était efforcé de raviver avant sa mort⁴⁸.

- 30 Cette collaboration avec la Yougoslavie donna une configuration particulière à l'enquête française. Après les changements politiques intervenus en Bulgarie, avec un coup d'État au printemps 1934 et l'arrivée au pouvoir de Kimon Gueorguiev, l'enquête ignora à peu près ce terrain. De fait, le gouvernement bulgare était résolu à faciliter le rapprochement avec la Yougoslavie sur le plan diplomatique : le roi Alexandre de Yougoslavie avait été reçu à Sofia par le roi de Bulgarie, Boris III, du 27 au 29 septembre 1934, sans attentats ni manifestations⁴⁹. Au préalable, le gouvernement bulgare de Gueorguiev avait dissous l'ORIM, pour « la dissuader d'opérer en Bulgarie »⁵⁰. Six jours après l'attentat de Marseille, le « tribunal (...) de Sofia a décidé de déclarer suspects de crimes les terroristes macédoniens » dirigeant l'organisation dissoute⁵¹. La police bulgare diffusa des photos du meurtrier, Velitchko Kerin dit 'Tchernozemski', dit 'Vlad' aux polices yougoslave et française.
- 31 Les enquêteurs apprirent ainsi que le régicide était le garde du corps et chauffeur du chef de l'ORIM. Ce dernier, qui peut être considéré comme l'un des commanditaires de l'attentat, se réfugia « en Turquie au camp des émigrés de Kastamouni »⁵². Il ne fut pas mis en cause par la justice française.
- 32 L'enquête opéra ainsi un double déplacement de focale, du meurtrier et de ses complices – les trois Yougoslaves d'origine croate arrêtés avant le 15 octobre 1934 par la police française – vers leurs organisations politiques d'appartenance, et du « terrorisme macédonien » vers un autre terrorisme, porté par l'organisation *ustasa* dirigée par Ante Pavelic. La collaboration avec le gouvernement yougoslave a conduit la police française à axer ses recherches sur le mouvement *ustasi* lui-même, mais aussi sur l'aide apportée à ce mouvement par les gouvernements de certains États européens : la Hongrie, l'Autriche, l'Italie. L'attentat de Marseille est un lieu où s'abolissent les distinctions entre violences d'en bas, visant à contester le pouvoir, et violences des États. C'est ce lien entre membres d'organisations politiques porteuses d'un projet nationaliste violent (croate pour l'*ustasa*, macédonienne pour l'ORIM) et les usages qu'en firent certains États à des fins de déstabilisation de l'ordre européen qui était au cœur de la notion de « terrorisme politique international », repensée après l'attentat d'octobre 1934.
- 33 Les policiers français découvrirent, via les enquêtes réalisées à l'étranger sur commissions rogatoires, que deux réalités s'imbriquaient dans l'affaire. L'attentat menait vers un nationalisme croate visant à défaire la Yougoslavie, en tout cas la dictature personnelle du roi Alexandre⁵³. Celle-ci avait été établie en janvier 1929 après le meurtre, en juin 1928, de trois députés du parti paysan croate en plein Parlement⁵⁴. La question de l'unité de la Yougoslavie se trouvait ainsi reposée à l'opinion française, après les débats de 1918-1922 liés aux traités de paix⁵⁵. Or ce nationalisme croate, dans cette version terroriste propre à l'*ustasa*, était lui-même toléré ou manipulé par des États révisionnistes⁵⁶. C'est d'ailleurs ce lien entre la violence nationaliste de l'*ustasa* et l'État italien qui permit à la plupart des contemporains de gauche, en France en tout cas, de situer politiquement l'*ustasa* comme groupement fasciste. Ce point mérite d'être noté, au vu des recherches existant sur le fascisme en Croatie avant 1941⁵⁷.
- 34 La police et la justice françaises butèrent sur la mauvaise volonté hongroise et les refus, italien et autrichien, d'extrader les suspects. Pavelic et son adjoint Kvaternik, arrêtés à Turin le 17 octobre 1934, furent détenus en Italie mais non extradés, et il en alla de même pour Percevic en Autriche⁵⁸. Ces trois suspects furent interrogés, mais en-dehors de la

présence des policiers français dépêchés sur place : ils nièrent toute responsabilité dans la préparation de l'attentat.

- 35 À Budapest, la présence d'un enquêteur français, le commissaire Roger Barthelet, fut tolérée par le chef de la police politique hongroise, uniquement « pour pouvoir démontrer la non-responsabilité, même lointaine, de la Hongrie dans l'attentat de Marseille et faire cesser enfin les campagnes de calomnies menées contre son pays, par la presse de la Petite Entente »⁵⁹. Selon Dusan Bagajic, cette réaction de déni « catégorique », vis-à-vis des responsabilités encourues dans la préparation de l'attentat, fut unanime dans la presse hongroise⁶⁰. L'enquête menée par la police française démontra pourtant que les trois membres de l'*ustasa* arrêtés en France après l'attentat avaient tous séjournés dans un camp d'entraînement *ustasi* situé en Hongrie, dans la ferme de Janka Pusztá, à proximité de la frontière yougoslave. Ce camp était dirigé par Gustav Percec depuis l'automne 1931. C'est dans ce camp qu'ils furent rejoints par le meurtrier bulgare ainsi que par l'envoyé d'Ante Pavelic, Eugen Kvaternik, qui les mena en France, via la Suisse.
- 36 Aux yeux des contemporains, l'attentat de Marseille faisait rejouer le scénario de l'attentat de Sarajevo en 1914. Joseph Paul-Boncour, avocat, parlementaire et ancien ministre de la Guerre en 1932, avait accepté de plaider pour la reine Marie de Yougoslavie, qui s'était portée partie civile. Selon ses souvenirs, l'affaire « reproduisait de façon saisissante les procédés, dont on avait usé lors de l'attentat de Sarajevo »⁶¹. L'enquête sur l'attentat de Marseille était grosse, potentiellement, d'un conflit européen : elle montrait l'existence de manipulations, par des États, d'organisations politiques clandestines utilisant la violence.

Le « terrorisme politique » : alternative à la guerre ?

- 37 À ce stade, les choix diplomatiques opérés par les différents gouvernements en présence pesèrent lourdement sur l'enquête judiciaire. Parmi les acteurs politiques, Pierre Laval a eu un rôle décisif, si l'on en croit les souvenirs du délégué hongrois à la Société des Nations, Tibor Eckhardt, ainsi que le biographe de Pierre Laval, Fred Kupferman⁶². Laval opéra, semble-t-il, un double choix. Le premier visait à éviter un conflit armé entre la Yougoslavie et la Hongrie. A la mi-novembre 1934, le gouvernement yougoslave encourageait l'expulsion de ressortissants de la minorité hongroise hors du pays. « Contre les usages », note Fred Kupferman, Laval « s'entrem[is] avec les Yougoslaves avant la réunion du Conseil de la SDN »⁶³. Il s'agissait de privilégier la voie d'un règlement au sein du Conseil de la SDN, quitte à assurer le gouvernement yougoslave d'un appui afin d'obtenir une condamnation de la Hongrie.
- 38 Le deuxième de ces choix visait à apaiser l'Italie, à un moment où le gouvernement italien pouvait être un allié de la France, notamment dans les discussions menées, à Genève, au sujet de la Sarre. Ce choix politique allait directement à l'encontre des résultats de l'enquête judiciaire. Dès le 12 octobre 1934, le ministère des Affaires étrangères français disposait d'informations sur les liens entre le mouvement *ustasi* et le gouvernement italien. L'organisation d'Ante Pavelic était « largement soutenue par le gouvernement italien qui lui fournit de l'argent, des armes et des explosifs. Pavelic est lié personnellement avec l'ancien secrétaire général du parti fasciste Giuratti ainsi qu'avec Federzoni »⁶⁴. Ces renseignements furent confirmés par ceux que livra l'attaché militaire français en Yougoslavie, sur les camps d'entraînement du mouvement *ustasi* en Italie. Les recherches récentes confirment, et le soutien apporté par le gouvernement italien à Ante

Pavelic dès 1927, - trois ans avant qu'il ne fonde l'*ustasa* -, et l'embarras du gouvernement de Mussolini après l'attentat de Marseille : la plupart des *ustasi* croates furent envoyés dans les îles Lipari⁶⁵.

- 39 Le résultat des tractations entre Pierre Laval et le gouvernement yougoslave fut la requête introduite par celui-ci, le 22 novembre 1934, devant le Conseil de la SDN. Ni la Bulgarie, ni l'Italie ne furent nommées : seul le gouvernement hongrois vit sa responsabilité mise en cause, pour n'avoir pas empêché « l'exercice et l'entraînement », sur son territoire, de « malfaiteurs professionnels chargés d'exécuter une série d'attentats et d'assassinats dans un but politique déterminé »⁶⁶. Au sein du Conseil, le débat fut « animé » et se poursuivit pendant plusieurs séances, du 7 au 10 décembre 1934⁶⁷. Selon le diplomate hongrois en poste à la SDN, Tibor Eckhardt, la Hongrie était victime d'un « chantage politique »⁶⁸.
- 40 En effet, Pierre Laval escomptait recevoir l'aide des deux pays de la Petite Entente qui se trouvaient alors au Conseil de la SDN : la Tchécoslovaquie et la Roumanie. De fait, Edvard Benes pour la Tchécoslovaquie, ainsi que Nicolas Titulesco pour la Roumanie se rangèrent du côté de la Yougoslavie, suscitant ainsi un front uni des pays de la Petite Entente. Qui plus est, le gouvernement soviétique, par la voix de Maxime Litvinov, avait fait connaître son hostilité à l'attentat : Louis Barthou était un partisan déclaré d'un rapprochement entre la France et l'URSS. Pierre Laval aurait, en échange du silence observé sur le rôle de l'Italie, obtenu l'abstention du gouvernement de Mussolini⁶⁹. Représentant de l'Italie à la SDN, le baron Aloïsi se contenta, le 10 décembre 1934 devant le Conseil, de demander qu'une « lumière complète et immédiate fût établie » sur cette plainte yougoslave⁷⁰.
- 41 C'était faire bien peu d'obstacles à la condamnation, politique, de la Hongrie par le Conseil de la SDN le 10 décembre 1934. Le gouvernement hongrois était invité à prendre des mesures contre « certaines autorités hongroises » qui « auraient assumé, au moins par négligence, des responsabilités à l'occasion d'actes se rattachant à la préparation de l'attentat de Marseille »⁷¹.
- 42 En somme, le Conseil de la SDN – mené par Pierre Laval – s'était efforcé de conjurer le spectre de l'attentat de Sarajevo intervenu vingt ans plus tôt. Le risque était un conflit armé entre la Yougoslavie et la Hongrie, qui aurait pu s'étendre, au vu des alliances – le pacte d'organisation de la Petite Entente avait été signé le 20 janvier 1934 -. Le gouvernement français a alors proposé, avec l'aval du Britannique Anthony Eden, de condamner politiquement la Hongrie. L'incident était clos à la SDN, et il semblait – implicitement – exclu que la question du soutien des États aux organisations politiques terroristes responsables de l'attentat de Marseille soit rouverte.

Mémoires européennes d'un attentat

- 43 Les représentations de l'attentat de Marseille comme acte terroriste renvoyaient, dès 1934, à deux notions héritées : le régicide et la conspiration. Dans sa requête devant le Conseil de la SDN en novembre 1934, le gouvernement yougoslave qualifia l'attentat « d'acte terroriste ». À regarder les choses de près, ce terrorisme était mis en œuvre par un meurtrier systématiquement qualifié de « régicide ». Ainsi, les complices, de citoyenneté yougoslave et de nationalité croate, furent accusés d'avoir « formé avec le régicide Georgijev (Kerin) de nationalité bulgare une équipe d'assassins, placés sous la direction suprême des chefs de l'organisation *ustasa* et qui devait, selon les ordres reçus

sur place et au moment jugé opportun, attenter à la vie de Sa Majesté le Roi »⁷². Le terme de régicide fut couramment employé, dans la presse française, à partir d'octobre 1934, pour désigner le meurtrier.

- 44 Il renvoyait, en France, au souvenir d'un roi « chevalier », présenté comme héroïque, en fonction de la mémoire collective de la première guerre mondiale et de la lutte de la Serbie contre l'empire austro-hongrois⁷³. L'héroïsation du souverain, la célébration de sa mémoire « sacrée », la « piété » réputée avoir entouré son deuil, dominèrent, en France⁷⁴. La municipalité de Marseille décida, en 1937, de faire ériger un monument commémoratif au roi Alexandre 1^{er} de Yougoslavie ainsi qu'au « président Barthou »⁷⁵.
- 45 Ce monument existe toujours aujourd'hui. Il se présente, sur le modèle des monuments aux morts de la première guerre mondiale, comme un lieu de recueillement civique : il est dédié à la paix, et à l'amitié entre France et Yougoslavie. Compris comme un régicide, l'attentat du 9 octobre 1934 suscita la création d'un lieu de mémoire spécifique.
- 46 A suivre les représentations majoritaires de l'attentat, en France et chez ses alliées, le meurtre du souverain et de l'homme d'État français n'était pas qu'un régicide. Aux yeux du gouvernement yougoslave, « ce crime ne peut pas être envisagé comme une manifestation isolée et individuelle d'un anarchisme criminel dont on pourrait trouver des exemples dans l'histoire. Le crime de Marseille est l'aboutissement naturel d'une conspiration contre la Yougoslavie depuis longtemps organisée et nourrie à l'étranger »⁷⁶.
- 47 La représentation de l'attentat de Marseille comme une conspiration est omniprésente chez les protagonistes, sur le moment et *a posteriori*. Joseph Paul-Boncour note ses efforts « pour renouer les fils de l'affaire et de la conspiration, car c'en était une »⁷⁷. Aux yeux de Tibor Eckhardt, dont les mémoires furent publiés aux Etats-Unis en 1964, l'assassinat de Marseille était l'œuvre d'une « conspiration ustacha »⁷⁸. En 1982, Antoine Mondanel écrit avoir fait face, durant sa carrière de policier, à « trois grandes conspirations internationales » - l'attentat de 1934 étant la deuxième -⁷⁹. L'idée, très plastique, de conspiration, permet d'appréhender des phénomènes perçus comme des dangers politiques de premier plan. Parmi les novations intellectuelles des années 1930, les théories des coups d'État et les analyses des putschs accompagnaient une réflexion sur le terrorisme international⁸⁰.
- 48 L'attentat de Marseille fut d'abord une réalité européenne, où se mêlaient plusieurs données fondamentales. Les projets politiques minoritaires et violents ancrés dans les nationalismes à l'œuvre dans les Balkans tout au long du XX^e siècle, de 1900-1904 aux années 1990, forment la première d'entre elles. Les mémoires et surtout les relectures successives de l'attentat d'octobre 1934 ont grossi l'épisode et ses protagonistes, dans les idéologies nationales de l'Europe balkanique, jusqu'à la fin du XX^e siècle⁸¹. La deuxième donnée structurante concerne les usages, propres à ce continent, du terrorisme par des États dictatoriaux, en premier lieu le fascisme italien, pointé du doigt par l'ensemble des acteurs et une bonne partie des contemporains. De ce point de vue, certaines études récentes semblent en retrait. La notion, très élastique, de « totalitarisme », n'éclaire pas les questions soulevées par ces usages - dits 'terroristes' - de la violence à des fins politiques⁸².
- 49 On est encore loin d'une approche scientifique, qui éclaire les multiples dimensions de l'épisode. L'événement continue aujourd'hui à être brandi ou utilisé comme argument, dans les polémiques entre Croates et Serbes en particulier, mais aussi dans d'autres pays, où, à l'instar de la Macédoine et de la Bulgarie, la figure du meurtrier a été héroïsée.

Comme l'ont signalé plusieurs observateurs depuis les années 1990, ce n'est pas un hasard si, en octobre 2000, les députés du parlement de Skopje membres du parti VMRO-DPMNE ont revendiqué cet héritage, en participant à une cérémonie religieuse en l'honneur du « régicide », Vlado Cernozemski⁸³. Au début du XXI^e siècle, le paradoxe de l'attentat de 1934 est donc dans ces mémoires antagonistes qui célèbrent, en France, les victimes, et en Macédoine, le meurtrier, rendant plus difficile, et plus nécessaire, l'élaboration d'une histoire européenne de cette violence politique.

NOTES

1. « Un abominable attentat », *Le Matin*, 10 octobre 1934. « L'odieux attentat », *Le Journal*, 10 octobre 1934.
2. Pour les souvenirs: Vladeta MILICEVIC, *Der Königsmord von Marseille*, Bad Godesberg, Hohwacht, 1959; Tibor ECKHARDT, *Regicide at Marseille*, New-York, American hungarian library society, 1964. Pour les analyses : François BROCHE, *Assassinat de Alexandre 1^{er} et Louis Barthou : Marseille, le 9 octobre 1934*, Paris, Balland, 1977 ; Roger COLOMBANI et Jean-René LAPLAYNE, *La mort d'un roi. La vérité sur l'assassinat d'Alexandre de Yougoslavie*, Paris, Albin Michel, 1971.
3. Allen ROBERTS, *The Turning point. The Assassination of Louis Barthou and King Alexander of Yugoslavia*, Londres, St-Martin's press, 1970.
4. Jean-Baptiste DUROSELLE, *Politique étrangère de la France*, tome 1 : *La décadence (1932-1939)*, Paris, Seuil, 1979, rééd. 1983, p. 112.
5. *Requête du gouvernement yougoslave en vertu de l'article 11, §2, du Pacte de la Société des Nations, relative aux responsabilités encourues par les autorités hongroises dans l'action terroriste dirigée contre la Yougoslavie. Actes et documents, 22 novembre - 10 décembre 1934*, Belgrade, 1935, p. 9.
6. Résolution du Conseil de la SDN, 10 décembre 1934, §4. Constantin EUSTHATIADES, « La Cour pénale internationale pour la répression du terrorisme et le problème de la responsabilité internationale des États », *Revue générale de droit international public*, 1936, tome 43, p. 386.
7. Peter KOVACS, « Le grand précédent : la Société des Nations et son action après l'attentat contre Alexandre, roi de Yougoslavie », *European integration studies*, 2002, n° 1, p. 30-40.
8. Sophie COEURE et Frédéric MONIER, « Paul Gorgulov, assassin de Paul Doumer (1932) », *Vingtième siècle*, n° 65, 2000, p. 35-46.
9. Serge VIALLET, « Assassinat du roi de Yougoslavie 1934 », *Mystères d'archives*, saison 1, Paris, Arte éditions et INA, 2008.
10. Voir par exemple : http://fr.youtube.com/watch?v=5_8UN0bZ7ts&feature=related
11. Laurent GERVEREAU, *Histoire du visuel au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2^e éd. 2003, p. 179 et suivantes.
12. Catherine BERTHO LAVENIR, « Bombes, protes et pistolets. Les âges médiologiques de l'attentat », *Les cahiers de médiologie*, n° 13, 2002, p. 21-39
13. Note de l'ambassadeur de France à Belgrade, 27/12/1934, AN, F/7/14754.
14. *Idem*.
15. Lettre adressée par un protagoniste, Raoul Pélicier, le 12/10/1934 au président du Conseil, G. Doumergue. AN, F/7, 15927.
16. *Idem*.
17. Jean-Baptiste DUROSELLE, *Politique étrangère de la France*, *op. cit.*, p. 112.

18. Larousse du XX^e siècle, P. AUGÉ (dir.), Paris, 1928, t.I. « Attentat : Entreprise violente et criminelle contre quelqu'un ou quelque chose, et particulièrement contre les lois, contre un souverain, etc. »
19. Ami-Jacques RAPIN, « L'objet évanescant d'une théorie improbable : le terrorisme et les sciences sociales », *Les Cahiers du RMES*, vol. V, n° 1, 2008, p. 212.
20. Note de la Préfecture de police de Paris, 10 octobre 1934, AN, F/7, 14754, pour cette citation et la suivante.
21. Note de la préfecture de police de Paris, 11 octobre 1934, *idem*.
22. Dépêche du correspondant de l'agence Internews, Paris à New York, le 10 octobre 1934, AN, F/7/15928, pour cette citation et la suivante.
23. Note de la préfecture de police de Paris, 20 décembre 1934, AN, F/7/ 14754.
24. Note du Ministère des Affaires Étrangères au ministère de l'Intérieur, 1^{er} novembre 1934, AN, F/7/15926.
25. Circulaires aux préfets, 10 octobre 1934, AN, F/7/15928.
26. Note de la Sûreté, 17 novembre 1934, *idem*.
27. Note de l'ambassade de France à Belgrade, sur le journal russe *Le Fasciste*, 12 janvier 1935, AN, F/7/14754.
28. Laurence MONTEL, *Marseille capitale du crime. Histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-1940)*, thèse, université Paris-X Nanterre, 2008, p. 785-832.
29. Laurence MONTEL, *Ibid.*, p. 661.
30. Olivier DARD, *La synarchie ou le mythe du complot permanent*, Paris, Perrin, 1999, p. 106.
31. Paul JANKOWSKI, *Communim and collaboration : Simon Sabiani and politics in Marseille (1919-1941)*, New Haven et Londres, Yale University press, 1989.
32. Rapport de la préfecture de police de Paris du 30 novembre 1934, AN, F/7/14754. Simon SABIANI, *La vérité sur l'attentat à Marseille. Conférence faite par M. Sabiani, député des Bouches-du-Rhône, aux grandes conférences des ambassadeurs à Paris le 29 novembre 1934*, Paris, éditions des ambassadeurs, 1934.
33. AN, F/7/13981, « affaires diverses (1930-1935) », dossier « enquête sur les responsabilités dans l'assassinat du roi de Yougoslavie ».
34. Antoine MONDANEL, « Notes sur l'attentat de Marseille », Archives du ministère de l'Intérieur, cote 19790846, art. 265, exposé de 1982.
35. Albert LONDRES, *Les comitadjis ou le terrorisme dans les Balkans*, Paris, Albin Michel, 1932.
36. ALBERT LONDRES, *Ibid.*, chapitre V, p. 67.
37. Note confidentielle sur l'ORIM, datée du 11 octobre 1934, aux AN, F/7/14754.
38. Nadine LANGE AKHUND, « Nationalisme et terrorisme en Macédoine vers 1900 », *Balkanologie. Revue d'études pluridisciplinaires*, vol. IV, n° 2, décembre 2000, p. 7 et suivantes.
39. Édouard E PLANTAGENET., *Les crimes de l'O.R.I.M organisation terroriste : les exploits de Vantcho Mikhailoff et de Tchernozemski-Kerin l'assassin du roi Alexandre et de Louis Barthou*, Paris, La Paix, s.d..
40. Antoine MONDANEL, « Notes sur l'attentat de Marseille », Archives du ministère de l'Intérieur, cote 19790846, art. 265, exposé de 1982
41. Procès-verbal d'interrogatoire de Zvonimir Pospichil, 11 octobre 1934, AN, F/7/15926.
42. Celle-ci se dénommait, en 1934, « *hrvatska revolucionarna organizacija (U.H.R.O)* », soit organisation révolutionnaire croate. Reçus d'argent du UHRO, AN, F/7/15926.
43. Voir la biographie que lui a consacré Massimiliano Ferrara, *Ante Pavelic. Il duce croato*, Udine, Kappa Vu, 2008, 262 p.
44. Antoine MONDANEL, « Notes sur l'attentat de Marseille », Archives du ministère de l'Intérieur, cote 19790846, art. 265, exposé de 1982
45. Fred KUPFERMAN, *Laval*, Paris, Flammarion, « Champs », 1988, p. 124.
46. AN, F/7/14754.

47. Alexander KORB, « Le fascisme de l'Oustacha », dans T. SANDU (dir.), *Vers un profil convergent des fascismes ? « Nouveau consensus » et religion politique en Europe centrale*, Paris, L'Harmattan, « Cahiers de la Nouvelle Europe », 2010, p. 161.
48. *L'ère Barthou*, actes du colloque de Strasbourg, octobre 1999, Strasbourg, centre d'études germaniques, *Revue d'Europe centrale*, n° 2, 1999.
49. Ivan ILTCHEV, *La rose des Balkans ; Histoire de la Bulgarie des origines à nos jours*, Sofia, Colibri, 2002, p. 310 et suiv.
50. *Ibidem*, p. 313.
51. Note du ministère des Affaires Etrangères à Antoine Mondanel, 16 novembre 1934, AN, F/7/14754.
52. *Idem*.
53. Irina OGNANOVA-KRIVOSHEVA, « Croatian nationalism and the breakup of Yugoslavia », *Etudes balkaniques/Balkan studies*, 1/2005, p. 3-24.
54. Jozo TOMASEVICH, *War and revolution in Yugoslavia (1941-1945)*, *op. cit.*, p. 24 et suiv. Mark BIONDICH, « Vladko Macek and the Croat political right, 1928-1941 », *Contemporary European History*, 2007, 16, p. 203-213.
55. Miro KOVAC, *La France, la création du royaume « yougoslave » et la question croate 1914-1929*, Berne, Peter Lang, Publications universitaires européennes, série III, 2001.
56. James SADKOVICH, « Terrorism in Croatia, 1929-1934 », *East European Quarterly*, 22, 1988/1, p. 55-79.
57. Outre Alexander KORB, « Le fascisme de l'Oustacha », dans T. SANDU (dir.), *Vers un profil convergent des fascismes ? « Nouveau consensus » et religion politique en Europe centrale*, Paris, L'Harmattan, « Cahiers de la Nouvelle Europe », 2010, p. 161, voir les travaux de James J. SADKOVICH, *Italian support for Croatian separatism, 1927-1937*, Londres, Garland, 1987, 485p. Et James J. SADKOVICH, « La composizione degli Ustacia : una valutazione preliminare », *Storia contemporanea*, 1980/6, p. 989-1001.
58. La détention de Pavelic est évoquée par J. TOMASEVICH, *War and revolution*, *op. cit.*, p. 35. Voir Pasquale IUSO, *Il fascismo e gli Ustacia, 1929-1941. Il separatismo croato in Italia*, Roma, Gangemi, 1998, 143 p. ; ainsi que Eric GOBETTI, « Da Marsiglia a Zagabria. Ante Pavelic e il movimento ustasa in Italia, 1929-1941 », *Quelestor* 30, 2002/1, p. 103-115.
59. Rapport du commissaire R. Barthelet à Antoine Mondanel, 29 novembre 1934, AN, F/7/15926.
60. Dusan BAGAJIC, « Hungarian newspapers about the assassination of the King Alexander I », résumé en anglais d'un article paru dans *Tokovi Istorije* [Courants historiques], Belgrade, n° 3-4, 2005, p. 9-27
61. Joseph PAUL BONCOUR, *Entre deux guerres. Souvenirs sur la IIIe République*, tome 3 : *Sur les chemins de la défaite, 1935-1940*, Paris, Plon, 1946, p. 23.
62. Tibor ECKHARDT, *Regicide at Marseille*, *op. cit.*, p. 143 et suiv.
63. Fred KUPFERMAN, *Laval*, *op. cit.*, p. 126.
64. Note du ministère des Affaires Etrangères à A. Mondanel, 12 octobre 1934, AN, F/7/14754.
65. J. TOMASEVICH, *War and revolution*, *op. cit.*, p. 30 pour l'accord passé en juillet 1927 par Pavelic avec le gouvernement italien, et p. 35 sur le devenir des ustasi en Italie après octobre 1934. James J. SADKOVICH, *Italian support for Croatian separatism, 1927-1937*, Londres, Garland, 1987 ; Pasquale IUSO, *Il fascismo e gli Ustacia, 1929-1941. Il separatismo croato in Italia*, Roma, Gangemi, 1998, 143 p. ; ainsi que Eric GOBETTI, « Da Marsiglia a Zagabria. Ante Pavelic e il movimento ustasa in Italia, 1929-1941 », *Quelestor* 30, 2002/1, p. 103-115.
66. *Requête du gouvernement yougoslave*, *op. cit.*, citée par Michel LIAIS, « L'affaire hungaro-yougoslave devant le conseil de la SDN », *Revue générale de droit international public*, 1935, t.XLII, p. 127.

67. Union interparlementaire, *Compte rendu de la 31^e conférence tenue par l'union à Bruxelles, (juillet 1935)*, Lausanne, Payot, 1935, p. 57.
68. Tibor ECKHARDT, *Regicide at Marseille*, *op. cit.*, p. 101 et suiv. : « Diplomacy and Blackmail ».
69. *Ibidem*, p. 173-174, pour le changement d'attitude du gouvernement italien vis-à-vis de la Hongrie au début de décembre 1934.
70. Cité par Michel LIAIS, « l'affaire hungaro-yougoslave », *art. cit.*, p. 140.
71. *Ibid.*, p. 141-144, pour cette citation et les suivantes.
72. *Requête du gouvernement yougoslave*, *op. cit.*, p. 81.
73. Jacques AUGARDE et Émile SICARD, *Alexandre 1^{er}, le roi chevalier*, Paris, 1935, 251 p.
74. J. STALLA BOURDILLON, *A la mémoire sacrée de S.M. le roi Alexandre 1^{er} de Yougoslavie*, Guéneux, 1934. Marc HERAUT, *La mort tragique du roi Alexandre 1^{er} de Yougoslavie et de M. Louis Barthou : commémorée avec une égale piété, en France et en Yougoslavie*, Paris, Éditions des Amitiés franco-yougoslaves, 1935.
75. AD Bouches du Rhône, 90 1-58 : Dépenses municipales (Marseille) – préfecture, 1811-1941, dossier « érection du monument à Alexandre de Yougoslavie et au président Barthou (1937) ».
76. *Requête du gouvernement yougoslave*, *op. cit.*, p. 32.
77. Joseph PAUL BONCOUR, *Entre deux guerres*, *op. cit.*, tome III, p. 23.
78. Tibor ECKHARDT, *Regicide at Marseille*, *op. cit.*, p. 25-38.
79. Antoine MONDANEL, « Notes sur l'attentat de Marseille », archives du ministère de l'Intérieur, cote 19790846, art. 265, exposé de 1982.
80. Frédéric MONIER, *Le complot dans la République*, *op. cit.*, p. 231-248.
81. John R. LAMPE et Mark MAZOWER [eds.], *Ideologies and National identities: the case of twentieth century southeastern Europe*, Central European university press, 2004, 309 p.
82. Joze PIRJEVEC « King Alexander, Ante Pavelic and Jozip Broz-Tito: three experiments in totalitarianism », dans Jerzy W. BOREJSZA et Klaus ZIEMER [eds.], *Totalitarian and authoritarian regimes in Europe*, New-York, Berghahn books, 2006, p. 343-353.
83. Stefan TROEBST, « Historical politics and historical 'masterpieces' in Macedonia before and after 1991 », *New Balkan Politics. Journal of Politics*, 2000, n° 6.

RÉSUMÉS

Qualifié d'attentat par l'ensemble des contemporains, le meurtre, en octobre 1934 à Marseille, du roi de Yougoslavie et du ministre des Affaires étrangères français Louis Barthou, est un événement complexe, qui montre bien l'ampleur des ruptures à l'œuvre dans l'Europe des années 1930. Les meurtriers, membres de deux organisations terroristes des Balkans (dont l'*ustasa* croate), bénéficient du soutien d'États dictatoriaux, au premier chef l'Italie fasciste et la Hongrie de l'amiral Horthy. Faisant rejouer le spectre de l'attentat de Sarajevo en juin 1914, l'attentat de Marseille en 1934 provoque, pour la première fois, une réaction internationale concertée, de la part du conseil de la Société des nations. Cette réaction diplomatique aboutit à une conférence internationale à Genève en novembre 1937, qui adopte les premières conventions juridiques de lutte contre le « terrorisme politique ». De plus, l'attentat de 1934 est le premier meurtre politique à avoir été filmé en direct : les films ont été projetés dans de nombreux pays, de l'URSS aux États-Unis en passant par l'Europe, dans le cadre des actualités cinématographiques. À la fois régicide et événement médiatique, l'attentat de 1934 à Marseille donne à voir la genèse difficile

du « terrorisme politique », comme catégorie nouvelle de l'action politique internationale au XX^e siècle.

Described as an attack by all contemporaries, the murder of Alexander, King of Yugoslavia, and French Foreign Minister Louis Barthou, in October 1934 in Marseille, is a complex event, which shows the existence of many disruptions in European societies during the 1930s. The murderers, who belonged to terrorist organizations in the Balkans (including Croatian *ustasa*), were supported by dictatorial states, most of all by Fascist Italy and Hungary of Admiral Horthy. The Marseille attack broke back the specter of the assassination in Sarajevo in June 1914; it provoked, for the first time, a concerted international response, from the council of the League of Nations. This reaction led to a diplomatic international conference in Geneva in November 1937, which adopted the first legal agreements, in order to fight against "political terrorism". In addition, the attack in 1934 was the first political murder to have been filmed live: the films were shown in many countries, the USSR, the United States and throughout Europe, in the newsreels. Considered as a regicide and as a new media event, the attack of 1934 in Marseilles enlightens the process which transformed "political terrorism" into a new category of international policy in the twentieth century.

INDEX

Keywords : Europe, media (mass-), political murder, regicide, terrorism

AUTEUR

FRÉDÉRIC MONIER

Université d'Avignon

Centre Norbert Elias (EHESS) - (UMR 8562)